



Déclaration Liminaire FS TERRE

Formation spécialisée de réseau de l'armée de Terre

8 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

FO Défense souhaite tout d'abord saluer vos prises de fonction, général, colonel.

Cette séance est la dernière de la mandature avant les élections professionnelles de décembre. Nous tenons à remercier l'ensemble des membres de cette instance pour le travail accompli au cours de ces quatre années.

La feuille de route 2027 et les moyens de la prévention :

Le guide normage de la fonction Prévention Maitrise des Risques et Environnement (PMRE) nous a été transmis. **FO Défense** le salue comme une étape importante. Depuis plusieurs années, nous demandons le renforcement des cellules prévention, trop souvent réduites à une ou deux personnes. Ce guide acte un dimensionnement plus conforme aux besoins du terrain, et c'est une avancée que nous reconnaissons. Ce n'est toutefois qu'un premier pas : ce guide reste un document d'orientation pour les chefs de corps, et il devra se traduire dans des effectifs réels. Nous demandons que la feuille de route 2027 comporte un état des lieux, organisme par organisme, de l'armement des postes de prévention au regard de ce guide, et que cet état soit présenté chaque année à cette instance. Ce suivi devra s'appuyer sur sa traduction dans la CARTEC.

Le Bureau PMRE connaît aujourd'hui les mêmes difficultés que les cellules prévention sur le terrain, avec des vacants. Pour le bureau central, il s'agit toutefois d'un manque de personnel conjoncturel, que nous espérons voir réglé rapidement. Vous identifiez d'ailleurs vous-mêmes le renforcement de ses effectifs comme une condition de réussite, **FO Défense** partage ce constat. Nous demandons aussi que les représentants du personnel soient associés à l'élaboration de la nouvelle directive PMRE et à la mise à jour des instructions par domaine.

Le plomb : le PAREX : Plan d'Action de Réduction de l'exposition au plomb

FO Défense prend acte de la présentation du projet du plan d'action. Les textes sont débattus et amendés en formation spécialisée ministérielle ; c'est au niveau des réseaux, et donc ici pour l'armée de Terre, que se joue leur mise en œuvre concrète. **FO Défense** a déjà demandé la création de groupes de travail sur les sujets les plus techniques, et le PAREX en est l'exemple type.

Nous saluons l'attention portée au suivi médical des personnels les plus exposés et aux situations particulières, notamment celles des femmes enceintes. Nous relevons toutefois que le plan insiste sur la responsabilité individuelle et le port du masque, alors que les travaux de ventilation des stands de tir fermés et les dispositifs d'hygiène restent à évaluer. La protection collective doit primer sur la protection individuelle : nous demandons que ces travaux soient chiffrés, financés et programmés.



La chaleur au travail :

Les épisodes de canicule ne sont plus exceptionnels. Les ateliers, hangars et bâtiments vétustes exposent les agents à des conditions difficiles. Les chiffres présentés sont éloquentes : sur 185 formations administratives, 47 seulement disposent d'un plan canicule, 62 ont pris des mesures sans plan, 76 n'ont pas répondu au questionnaire. **FO Défense** salue la note de rappel annoncée, mais l'absence de réponse de plus de 40 % des formations est en soi un signal préoccupant. Les mesures prises, comme l'achat de ventilateurs ou l'allongement des pauses, sont utiles mais restent des palliatifs. Nous demandons que le risque chaleur figure dans chaque DUERP et qu'il se traduise par des mesures concrètes : aménagement des horaires, points d'eau et surtout adaptation des locaux. Nous demandons enfin qu'un nouveau bilan soit présenté à cette instance.

L'amiante dans le MCO-T :

FO Défense se félicite que l'amiante dans le maintien en condition opérationnelle soit inscrit à l'ordre du jour. Les agents du MCO-T interviennent sur des matériels parfois anciens. Nous prenons acte du point détaillé de la SIMMT sur les stocks de rechanges amiantés. Plusieurs points nous préoccupent toutefois. La codification actuelle ne permet pas de distinguer les rechanges amiantés des autres : nous demandons un calendrier pour la solution annoncée. L'individualisation des cartographies repose sur les régiments : nous demandons un suivi de son avancement.

Le suivi des questions :

FO Défense demande que le tableau de suivi des questions des organisations syndicales et des réponses de l'administration soit annexé à chaque procès-verbal. C'est la garantie d'un dialogue social qui produit des résultats probants.

Pour **FO Défense**, la prévention n'est pas une variable d'ajustement. Elle relève de la responsabilité du commandement et elle se mesure sur le terrain.

Merci de votre attention.

Paris, le 8 octobre 2026

